

Noël POULIQUEN : Le Tribunal reconnaît la faute inexcusable de Triskalia

6 novembre 2019

Dans un jugement rendu ce jour, mercredi 6 novembre 2019, le pôle social du Tribunal de Grande Instance de VANNES a reconnu la faute inexcusable de l'employeur TRISKALIA à l'encontre de Noël POULIQUEN, salarié sur le site de GLOMEL (22).

Défendu par Me LAFFORGUE, c'est une nouvelle victoire des salariés de TRISKALIA après celle de Pascal BRIGANT et Claude LE GUYADER pour lesquels le 24 octobre, le Conseil des prud'hommes de GUINGAMP a condamné NUTREA-TRISKALIA à leur verser près de 110 000 € pour cause de licenciement « sans cause réelle et sérieuse ».

Noël POULIQUEN a été embauché en 1989 sur le site Triskalia de GLOMEL (22), plate-forme logistique de stockage et distribution des « produits phyto-sanitaires ». Il y a tenu des emplois de magasinier, préparateur de commandes, chauffeur livreur. En 2015, âgé de 48 ans, un lymphôme non hodgkinien a été diagnostiqué et il a dû subir une auto-greffe. Depuis, il est en arrêt maladie et souffre des suites de la maladie et de ses traitements. Toute la famille en est affectée.

En décembre 2016, sa maladie a été reconnue comme maladie professionnelle liée aux pesticides.

Son père Raymond, salarié sur le même site, en 1999 avait lui-même déclaré une leucémie.

Suite à cette décision positive, il restera au Tribunal à évaluer le montant des préjudices physiques et moraux que Noël a subi.

Triskalia a déjà un lourd passif avec les pesticides. A PLOUISY (22), la coopérative a été condamnée à plusieurs reprises par le Tribunal des Affaires de Sécurité Sociale (TASS) dans les affaires concernant L. GUILLOU, S. ROUXEL, P. BRIGANT, C. LE GUYADER, G. LE GOFFIC. A GLOMEL, d'autres salariés sont malades ou décédés.

Dans le contexte actuel de prise de conscience du danger que représentent les pesticides pour notre santé et notre environnement, le combat de Noël est essentiel pour dénoncer le comportement irresponsable d'une coopérative telle que TRISKALIA vis-à-vis de ses salariés. Au-delà, il montre que la « manipulation » de ces « produits phyto-sanitaires » sera toujours dangereuse, voire mortelle pour ceux qui sont à leur contact qu'ils soient paysans, salariés ou riverains. Le soutien constant du Collectif et du syndicat Solidaires aux victimes des pesticides de Triskalia et d'ailleurs a permis cette nouvelle victoire.

A Rennes, le 6 novembre 2019

• [Emplacement : ré-agir ensemble](#) > [Mobilisations et actualités](#) > [Actualités](#) >

• Adresse de cet article :

<https://solidaires.org/Noel-POULIQUEN-Le-Tribunal-reconnait-la-faute-inexcusable-de-Triskalia>